



QU'EST-CE QUE l'inscription d'un mariage célébré par les Espagnols à l'étranger?

L'inscription du mariage sur le Registre de l'état civil fait foi de la réalité du mariage et de la date, de l'heure et du lieu du mariage célébré hors de l'Espagne, lorsque l'un au moins des époux est de nationalité espagnole.



Registre Central de l'état civil

C/ Bolsa, 1
28012 Madrid.
Horaire: de 9h00 à 14h00,
du lundi au vendredi.

Pour en savoir plus:
www.mjusticia.es

Centre d'appel des citoyens:
902 007 214

(les standardistes ne parlent
que l'espagnol)

Guide d'accès
aux services du

Registre Central de l'état civil

C/ Bolsa, 1

INSCRIPTION
DU MARIAGE
CONTRACTÉ PAR LES
ESPAGNOLS
À L'ÉTRANGER



NIPO: 051-10-008-0 D.L.: M-10459-2011



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE JUSTICIA



GOBIERNO
DE ESPAÑA

MINISTERIO
DE JUSTICIA



Le Registre Central de l'état civil C'EST QUOI?

Il s'agit du Registre sur lequel sont portés les faits et les actes d'état civil pour lesquels ne sont pas compétents les autres Registres ou bien encore lorsque, pour des motifs exceptionnels, le Registre normalement compétent n'est pas en mesure de dresser l'acte et sur lequel seront portés les faits et les actes d'état civil survenus à l'étranger concernant les Espagnols. De même, si le fait est survenu à l'étranger mais que l'intéressé réside en Espagne, l'acte afférent devra être dressé d'abord au Registre central de l'état civil puis retranscrit sur le Registre du Consulat concerné.

Par ailleurs, le Registre central de l'état civil tient les archives des duplicata :

1. Des actes dressés par les Consultats.
2. Des actes de naissance des enfants adoptés (adoption internationale) dressés par les Registres des Mairies du lieu de domicile et des actes de naissance des ressortissants étrangers naturalisés espagnols.
3. Des actes dressés par les Registres des Mairies relatifs aux décisions judiciaires en matière de capacité d'agir, de nomination de tuteurs ou de curateurs, de protection de majeurs incapables ou de mineurs émancipés et de constitution et d'administration de patrimoines placés sous un régime de protection.

QUI peut le demander?

L'un quelconque des époux peut faire inscrire son mariage célébré hors de l'Espagne. Cependant, la demande d'inscription du mariage ne sera recevable que si l'un au moins des époux a la nationalité espagnole.



COMMENT faire la demande?

- La demande devra être déposée personnellement au Registre de l'état civil du lieu de résidence des époux, en vertu du principe de proximité, ou bien encore au Registre central de l'état civil.

1 Délai

Pas de délai requis pour demander l'inscription.

Documents requis

L'un au moins des époux doit posséder la nationalité espagnole lors de la célébration du mariage ou bien encore l'avoir acquise après le mariage. L'auteur de la demande d'inscription du mariage devra annexer les pièces suivantes à l'imprimé de déclaration de ses données:

- De façon générale, et en ce qui concerne les mariages célébrés à l'étranger, lorsque l'un au moins des époux est espagnol, le ou les auteurs de la demande devront produire les pièces suivantes:
 - Identité de l'auteur de la demande (CNI, passeport etcetera.).
 - Le Certificado de empadronamiento délivré par la mairie de son lieu de résidence. Il devra y être spécifié la date à compter de laquelle le ou les intéressés résident en Espagne et autres documents prouvant qu'il habite de façon stable et permanente en Espagne.
 - Copie de l'acte de naissance du conjoint étranger, le cas échéant traduit par traducteur assermenté.
 - Copie intégrale de l'acte de naissance du conjoint espagnol ou du conjoint naturalisé, délivré par un Registre de l'état civil espagnol.
 - Copie de l'acte de mariage délivré par le bureau de l'état civil local étranger dûment légalisée ou, le cas échéant, revêtue de l'apostille, et, si non rédigée en une des langues officielles de l'Espagne, traduit par traducteur assermenté.
 - Si l'un des conjoints ou les deux conjoints s'était(en) déjà marié(s) dans le passé, il faudra présenter une copie de l'acte du mariage précédent délivré par le Registre de l'état civil espagnol avec la mention de la dissolution dudit mariage.
- Uniquement en ce qui concerne les cas suivants
 - Mariage précédent célébré hors de l'Espagne par un ressortissant étranger naturalisé espagnol.
 - Mariage célébré à l'étranger suivant la loi du pays concerné, à la condition cependant que:
 - La législation du pays de célébration du mariage est similaire à celle espagnole.
 - La législation n'est pas similaire, mais le ressortissant espagnol a obtenu des autorités espagnoles compétentes, avant la célébration du mariage, un certificat de capacité ad-hoc.

Le ou les intéressés devront produire les pièces suivantes:

- Demande d'inscription.
- Originaux des certificats de mariage.

(La liste de documents ci-dessus est donnée à titre indicatif. Le magistrat responsable du Registre saisi de la demande d'inscription ou le greffier chargé d'instruire le dossier pourra, s'il le juge nécessaire, demander des pièces ou informations supplémentaires),

NOTA BENE: Dans ce genre de dossiers, l'un et l'autre conjoint pourront être convoqués pour être entendus chacun individuellement.

Pour en savoir plus:
www.mjusticia.es
 Centre d'appel des citoyens:
902 007 214

(les standardistes ne parlent que l'espagnol)